EXCLUSION SOCIALE

Formé à partir du latin *claudere* (fermer, clore), le verbe exclure (de même formation étymologique que le verbe éclore) signifie initialement aussi bien "ne pas laisser entrer" que "faire sortir". Il apparaît historiquement avant son antonyme "inclure", avec le sens de "ne pas admettre", avant de prendre, au XVI^e siècle, celui de "tenir quelqu'un à l'écart d'un droit".

Totalement absente des dictionnaires de sciences sociales, la notion d'exclusion est aujourd'hui si usitée en France qu'elle apparaît à bien des chercheurs étrangers comme une spécificité française et à bien des chercheurs français comme une réalité insaisissable! Mis à part le droit, qui lui accorde un sens précis d'exception à la règle, certains historiens ont utilisé ce terme pour évoquer, dès l'âge classique, le cantonnement de la misère et de la maladie par la mise à part, voire l'enfermement des pauvres, des contagieux, des excommuniés ou des fous¹. Dans les autres disciplines, le terme est depuis longtemps d'emploi courant, dans une visée descriptive — surtout accompagné d'un complément de nom: "exclusion de l'école", "exclusion de l'emploi", etc. — mais sans autre perspective interprétative ou théorique.

L'exclusion, dans son acception actuelle, renvoie au problème très ancien et réitératif de l'interprétation des effets de la pauvreté, en particulier de la marginalisation sociale qu'elle implique. Le recours inflationniste à ce terme cache ainsi fort mal le retour d'une conception ancienne, mais toujours vivace, de la pauvreté comme pathologie ou mal social, celle qui fit des "pauvres" une terre de mission pour l'église catholique, comme le furent aussi les "sauvages" (on parle d'ailleurs ainsi de "nouveaux pauvres" et même de jeunes "sauvageons"). La mode de la notion d'exclusion est à la mesure du recul des analyses en termes de classes sociales et de rapports de forces sociaux.

^{1.} Michel Foucault, Histoire de la folie à l'âge classique, Paris : Gallimard, 1972 ; Bronislaw Geremek, Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles. Paris : Flammarion, 1979.

Dans ses usages courants, le terme "exclusion" évoque les diverses modalités de la privation, qu'il s'agisse de ressources et de biens matériels ou de certains droits, privilèges, places, fonctions, opportunités, voire de ressources symboliques. Celui d'"exclu" fonctionne plus précisément comme une catégorisation collective pour des populations hétérogènes, placées du mauvais côté d'une frontière qui les sépare des "normaux" — "inclus" ou "intégrés". Les "exclus" apparaissent ainsi comme des populations "à part", dont la situation est particulière, typique, dangereuse.

C'est au détour des années 1960-70, qu'est apparu le substantif "exclus", pour signaler la rémanence, en période d'expansion et de promotion économique globale, d'une population "réfractaire" peu nombreuse, dont la pauvreté apparaissait comme choquante et source d'inadaptations susceptibles de se transmettre de génération en génération. En 1974, René Lenoir publie un rapport que son éditeur nomme "Les exclus" 1 — reprenant, semble-t-il, le titre d'un manifeste antérieur du Mouvement catholique A.T.D.-Quart-Monde². C'était alors les "laissés pour compte de la croissance", soit des personnes et, plus souvent, des familles, qui étaient ainsi dénommées en raison d'une insuffisance de ressources telle qu'elle formait obstacle à leur pleine participation à la société globale. Dès ces premiers usages à vocation notionnelle, l'exclusion était donc décrite comme un ensemble de privations dont la pauvreté était la cause efficiente, et à laquelle était associée une série de handicaps sociaux (problèmes de santé, de logement, d'accès au marché du travail...)³. Ces recherches ont eu l'intérêt de souligner la multiplicité et la cumulativité des effets non exclusivement économiques de la misère matérielle. Mais leur faiblesse sociologique apparut immédiatement, en liaison avec la vacuité

conceptuelle, pour les sciences sociales, de la notion même de pauvreté, soumise à évaluation relative, dans le temps comme dans l'espace.

Les effets fort peu prévus de ce qu'il est convenu de nommer "la crise économique", amorcée dans les années soixante-dix, ont modifié le sens de l'analyse de l'"exclusion". L'extension de la précarité du travail et des ressources, la vulnérabilité induite, y compris pour des personnes jusque là estimées "à l'abri", ont fait surgir l'idée qu'il existait non seulement une "nouvelle pauvreté" mais une remise en cause de la cohésion sociale par la multiplication des situations de sujétion. La (re)découverte de l'insécurité pour des personnes socialisées hors de l'indigence a conduit une fraction des classes populaires et moyennes, parmi les moins assurées, à prendre conscience de l'exposition au risque de paupérisation, voire de mobilité sociale inter-générationnelle descendante, tandis qu'une part de la classe ouvrière en déshérence est devenue captive de situations de dépendance économique, de ségrégation spatiale et de désengagement sociopolitique.

Nombre d'analystes ont insisté sur le fait que la nécessité économique n'était pas tant une cause qu'une des dimensions d'une "incapacité" sociale pluridimensionnelle, incluant l'absence de pouvoir, de dignité, de reconnaissance, d'influence, voire de réseaux sociaux. Surtout, la privation d'accès à celles des ressources qui autorisent la mobilité sociale inter-générationnelle ascendante est apparue comme fondamentale au sein de sociétés qui se réclament de principes égalitaires et méritocratiques, qui se veulent donc fluides. Que le terme d'"exclusion" ait été alors ou non employé, le caractère socialement reproductif de ces inégalités a été puissamment souligné. Les mécanismes de cette reproduction ont alors fait l'objet d'interprétations diverses et pour partie antagonistes.

Nombre d'entre elles ont insisté sur l'auto-alimentation de l'exclusion, présentant la "culture de la pauvreté" comme un système de valeurs et un ensemble de pratiques "à part" — marqués par le fatalisme, le sentiment d'impuissance, l'endo-organisation et, éventuellement la rupture avec les préceptes légitimes — soumis à la

^{1.} René Lenoir, Les exclus: un Français sur dix, Paris: Le Seuil, 1974.

^{2.} J. Klanfer, L'exclusion sociale. Étude de la marginalité dans les sociétés occidentales, Paris : Bureau de recherches sociales, 1965.

^{3.} Jean Labbens, Le Quart monde, Pierrelaye: Sciences et vie, 1969.

société dominante mais néanmoins en mesure de développer une certaine autonomie à son égard. La reprise plus ou moins fidèle des thèses d'Oscar Lewis¹ — lequel décrit la "culture de la pauvreté" comme une sous-culture "réactive" destinée à la survie économique, sociale et symbolique — s'inscrit dans cette conception. Mais, plus fréquemment, ce type d'analyse tend à isoler les plus "désavantagés" et à les présenter comme pour partie responsables de leur propre situation. Tel fut le cas, en France, avec la notion de "Ouart-monde" comme aujourd'hui aux États-Unis, avec l'usage stigmatisant du terme d'underclass. Si ces désignations ont généralement, pour leurs promoteurs, une ambition dénonciatrice de l'inégalité et de l'injustice, leur effet d'étiquetage les transforme inexorablement en catégories violemment dévalorisantes de populations symboliquement rejetées hors de la société "ordinaire". Elles fonctionnent alors comme des stigmates qui placent "hors communauté" ceux qui deviennent en quelque sorte des "parias" de la société moderne.

D'autres auteurs ont mis en lumière le système structurel de production et de reproduction des inégalités et les voies institutionnelles de la perpétuation des situations de dépendance et de subordination, Ainsi, la critique des thèses "culturalisantes" et les apports de travaux empiriques plus récents ont conduit à considérer l'exclusion sociale comme un fait dont les traits descriptifs sont moins attachés aux populations dites "exclues" qu'aux processus qui conduisent de la privation de ressources économiques au manque de pouvoir, au déficit de prestige, à l'absence d'influence, à la dépendance sociale. Les recherches sur l'hyperségrégation et sur l'industrie pénitentiaire nord-américaines s'inscrivent dans cette perspective d'analyse de la formation des classes dangereuses et du renouvellement des inégalités².

En France, au détour des années 1980-90, la question de l'exclusion sociale est advenue comme un problème social majeur, objet inépuisable de discours politiques, de dissertations magistrales et d'articles de presse. Au delà de la pauvreté "nouvelle" ou non, ce qui est désormais considéré comme central concerne la "rupture du lien social", parfois aussi nommée "fracture sociale". Nombre d'auteurs, à la suite d'Alain Touraine, soulignent la "crise" de l'intégration nationale-républicaine, qui dualise la société entre des in et des out, des "inclus" et des "exclus". Selon ces analyses, la division verticale et hiérarchique "classique", mais cohésive, de la société industrielle est désormais obsolète tandis que se déploie une division horizontale qui prive certains groupes de ressources collectives (celles du mouvement ouvrier, de la paroisse, de la solidarité de quartier, de la famille traditionnelle...) et contribue à atomiser les individus. C'est la "solidarité organique" basée, selon la conception durkheimienne, sur la complémentarité fonctionnelle et l'interdépendance qui se trouve rompue. L'exclusion est ainsi conçue comme une désorganisation sociale, source d'anomie. Ainsi, bien des usages actuels de la notion d'exclusion tendent à la présenter comme une division sociale si profonde et radicale qu'elle produirait des "mondes" séparés et étanches. Elle en vient ainsi à fonctionner comme déni du rapport social qui implique nécessairement des groupes et des forces sociales antagoniques, les uns "excluants", les autres "exclus". Toute idée de rapports de classes, de rapports d'exploitation et/ou de domination est. au passage, abandonnée. En revanche, selon une fort ancienne conception libérale des rapports socio-économiques, l'accent est souvent mis sur les risques de la dépendance à l'égard des dispositifs d'assistance de l'État-social, pour en souligner les effets néfastes (formation d'une welfare class) mais aussi, parfois, pour en signaler les insuffisances (notamment en référence aux droits de l'Homme plutôt qu'aux droits sociaux).

^{1.} Oscar Lewis, Les enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine, Paris : Galllimard, 1963.

^{2.} Loïc Wacquant, "Les pauvres en pâture : la nouvelle politique de la misère en Amérique", *Hérodote*, n°85, 1997 ; William J. Wilson, *Jobless*

Ghettos: The Disappearance of Work and Its Impact on Urban Life in America. New York: Knopf, 1996.

En l'état actuel, la notion d'exclusion n'est pas d'un grand secours théorique. Elle conserve quelque vertu descriptive quand elle est utilisée à propos d'un domaine précis : il n'est pas très difficile de montrer, en effet, qu'il existe réellement des "exclusions" de l'emploi, du système scolaire, de la participation politique, etc. Mais elle devrait, en de nombreuses circonstances, être avantageusement remplacée par d'autres termes plus élaborés, dans le but de fournir des éléments d'interprétation en termes de rapports sociaux comme en termes de processus. C'est d'ailleurs ce que tentent divers auteurs à travers, notamment, les notions de "disqualification sociale" de "désaffiliation" de "relégation" Le premier cherche à rendre compte des conditions de passage de la légitimité à l'illégitimité sociales ; le second insiste sur les transformations du lien salarial et sa vulnérabilisation croissante ; le troisième concerne les processus de ségrégation résidentielle et leurs conséquences.

Comme bien des termes avec lesquels elle a partie liée (pauvreté, "quart monde", banlieue, "jeunes", etc.) l'exclusion constitue finalement une prénotion, et plus précisément un substitut de concept susceptible de recueillir une adhésion "molle". Cette notion de sens commun ne pose guère de difficulté tant qu'elle cherche seulement à qualifier empiriquement des situations aisément observables. Mais, c'est en tant qu'elle fonctionne socialement comme un masque ou une euphémisation d'enjeux sociaux considérables et profondément conflictuels qu'elle pose problème. Dans ses usages les plus fréquents,

elle participe d'une conversion idéologique des problèmes liés à la prolétarisation massive, de ceux, aussi, liés à la formation des frontières ethniques — les "immigrés", les "jeunes issus de l'immigration", les "sans papiers"... — dans les formations urbaines contemporaines, en "problèmes sociaux" confus, indifférenciés, inquiétants. Elle conforte "l'affichage" de politiques dites de "lutte contre l'exclusion", lesquelles escamotent la question des droits (citoyenneté, droits sociaux et politiques...) derrière des considérations plus ou moins "humanitaires". D'ailleurs, le problème de l'établissement statistique et technocratique de ce que l'on nomme le "seuil de pauvreté" est, en chaque pays, une question éminemment politique, donc fort sensible, puisqu'il est utilisé pour l'ouverture des droits à certaines prestations sociales "compensatrices".

Même si elle est parfois reliée à des concepts plus élaborés et plus productifs (*underclass*, *lumpenproletariat*, "classes dangereuses", marginalisation), la notion d'exclusion est elle-même, à l'image, en quelque sorte, de ce qu'elle prétend décrire, vague et pauvre.

Le fait qu'elle soit présentée comme un "problème social", majeur mais mal défini, suscite néanmoins des recherches et des analyses sur les formes renouvelées, voire nouvelles, de la production sociale de l'inégalité ou de l'oppression. C'est là, sans doute, son unique apport heuristique.

Véronique DE RUDDER

Corrélats :

Citoyenneté - Discrimination - Intégration - Ségrégation - Stigmate - Underclasss

Bibliographie:

Douglas Massey et Nancy Denton, American Apartheid, trad. française, Paris: Descartes et Cie, 1995 (éd. am., 1992); Serge Paugam (Dir.), L'Exclusion. L'état des savoirs, Paris: La Découverte, 1996.

^{1.} La notion de "disqualification sociale" fut d'abord utilisée par Pierre Bourdieu, dans un sens assez général de légitimité dégradée, voire inexistante, des agents dans l'action comme dans l'intervention sociales, d'invalidation de l'intervention de certains d'entre eux. Elle a été directement rapportée à la notion d'exclusion par Serge Paugam, La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris : P.U.F., 1993.

^{2.} Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris : Fayard, 1995.

^{3.} Jean-Marie Delarue, Banlieues en difficulté : la relégation, Paris : Syros, 1991.